



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Activation du système de géolocalisation des appels en France

Question écrite n° 22773

Texte de la question

M. Damien Adam interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'activation du système de géolocalisation des appels en France, notamment en cas d'appel des numéros d'urgence. En effet, il est aujourd'hui facile de localiser un appel grâce à l'*Advanced Mobile Location* qui permet aux téléphones *IOS* et *Android*, par exemple, d'envoyer automatiquement les coordonnées GPS par sms aux secours, après qu'ils ont été contactés. Ce système de géolocalisation permettrait de sauver de nombreuses personnes qui font appel aux numéros d'urgence suite à un accident, mais que ne peuvent communiquer leur localisation de manière précise. Or, il semblerait que ce système de géolocalisation n'est qu'activé que par un petit nombre de pays, dont onze dans l'Union européenne. En France, ce système ne serait pas mis en place. Ainsi, il lui demande quelles sont ses intentions au sujet de l'activation d'un tel système, qui pourrait sauver de nombreuses vies.

Données clés

Auteur : [M. Damien Adam](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22773

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 8003

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)